

Planet Media annonce un jugement défavorable dans le litige l'opposant aux cédants d'Addict Media

Une procédure d'appel a été lancée

Planet Media (FR0010211037 – ALPLA), annonce ce jour un jugement défavorable dans le litige qui l'oppose aux cédants d'Addict Media¹.

Par décision du Tribunal de Commerce de Paris, rendue le 18 décembre 2020, il est ordonné à Planet Media de racheter 226.808 de ses propres actions au prix unitaire de 6,615€ auprès des cédants d'Addict Media avec exécution provisoire. La société a déjà fait appel de cette décision sur le fond et va assigner en arrêt de l'exécution provisoire.

Planet Media rappelle ici que :

- ce litige avait été mentionné dans les risques du rapport de gestion et qu'au regard des avis fournis par les différents experts, aucune provision n'avait été jugée utile lors de la clôture des comptes annuels clos au 31 décembre 2019 et publiés en juillet 2020 ;
- ce risque a été revu à l'occasion de la clôture des résultats semestriels 2020 et n'avait pas nécessité la mise en place d'une provision au regard des mêmes circonstances ;
- au moment du lancement de l'opération d'augmentation de capital en novembre 2020, aucun élément nouveau ne permettait de considérer que ce litige présentait un risque sérieux.

Rappel des faits à l'origine du contentieux

Planet Media a acquis en novembre 2016 100% du capital de la Société Addict Media et de ses 2 filiales Addict Media Régie (régie publicitaire externe) et e-santé, editrice du site de santé e-sante.fr, auprès de ses actionnaires : Cédric Teboul, Barbara Delaplace, Elisabeth Auvray et la société LAPSO.

L'acquisition avait été payée aux actionnaires pour partie en numéraire, à hauteur de 4,725 M€, et pour le solde en actions Planet Media, représentant un total de 226 808 actions.

En outre, une promesse unilatérale de rachat de ces actions par Planet Media à un prix minimum garanti, avait été signée.

En septembre 2018, suite à de très mauvais résultats de la régie externe, issue de l'acquisition d'Addict Media, Planet Media a mis en place un plan de redressement, conduisant à l'arrêt de cette activité, en vue de se réorienter sur ses activités historiques les plus contributives à la marge.

La nouvelle direction arrivée en février 2019 a sollicité ses conseils juridiques pour évaluer la validité de la promesse de rachat d'actions. Une consultation approfondie d'un Professeur de Droit a remis en cause la validité de la promesse unilatérale de rachat de ses actions sur la base des éléments suivants : la promesse de rachat à cours garanti est une clause léonine et le rachat d'actions est en dehors du régime légal impératif.

Un jugement défavorable rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de Paris

Les cédants d'Addict Media demandaient au Tribunal de Commerce de Paris que Planet Media exécute son engagement en rachetant les actions Planet Media qu'ils détiennent au prix unitaire de 6,615 €. Planet Media invoquait de son côté la nullité de cette promesse d'achat.

Le Tribunal de Commerce de Paris a décidé en premier ressort de donner raison aux cédants et a ordonné à Planet Media de racheter 226.808 actions Planet Media à un prix unitaire de 6,615 € par action, assortie de l'exécution provisoire.

Compte tenu de la trésorerie actuelle de l'entreprise, intégrant le produit de l'augmentation du capital réalisée en novembre 2020, la Société considère ne pas à ce jour disposer des liquidités suffisantes permettant de faire face au rachat des actions des cédants d'Addict Media et étudie les moyens d'y parvenir.

¹ Voir note 1 de l'annexe des États Financiers au 31 décembre 2019

Lancement par Planet Media d'une procédure en appel

Considérant disposer de moyens sérieux de contestation de ce jugement et d'un dossier solide, Planet Media a interjeté appel de la décision du Tribunal et a assigné en arrêt de l'exécution provisoire.

La Société reste confiante quant à l'infirmité de ce jugement par la Cour d'appel de Paris.

Toute information significative relative aux avancées de ce litige sera portée à la connaissance des investisseurs, conformément aux règles de marchés, par voie de communiqué de presse.

A PROPOS DE PLANET MEDIA

Créé en 2000, Planet Media est un groupe média digital qui propose, au travers de ses 3 sites (planet.fr, medisite.fr, e-sante.fr), une offre éditoriale couvrant les thématiques préférées des + 55 ans : actu, santé, argent, lifestyle, divertissement, bien-être, beauté, mode, ...

Planet Media a développé avec sa communauté une forte affinité et un sentiment d'adhésion à ses marques, avec des abonnés aux newsletters qui représentent plus de 50% du trafic des trois sites.

Fort de la puissance de l'audience affinitaire de Planet Media, les grandes marques renouvellent régulièrement leur confiance en reconduisant leurs campagnes publicitaires.

Planet Media est coté sur Euronext Growth à Paris – Code ISIN : FR0010211037 – Mnémo : ALPLA

Retrouvez toutes les informations actionnaires sur www.planetmedia.fr.

CONTACTS

Contact Planet Media

+33 (0)1 53 06 61 39

investisseurs@planetmedia.fr

Contacts Actifin

Communication financière

Alexandre Commerot

+33 (0)1 56 88 11 11

acommerot@actifin.fr

Relations presse financière

Aminata Doucouré

+33 (0) 01 56 88 11 23

adoucoure@actifin.fr